

**Espèces exotiques envahissantes
Une menace majeure pour la biodiversité**

TABLE RONDE

Monsieur Jean-Claude LEFEUVRE, Président de l'Institut Français de la Biodiversité

Je vais faire une mise au point en ce qui concerne le CRCPN de Bretagne. Il a admis l'intervention de l'ibis uniquement sur le département source, sur le département du Morbihan en insistant sur le fait que c'est surtout au Parc de Branféré que devait se jouer une partie de cette diminution de population. C'est la première chose. L'ibis m'a amené à parler de Nouvelle-Calédonie. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on arrive à un moment et je crois que Pierre Yesou l'a dit, où cette espèce commence à être dans la logique finalement d'un certain nombre de personnes. On vient voir l'ibis à l'île de Ré ou dans un certain nombre d'estuaires c'est-à-dire qu'il commence à faire partie entre guillemets de la faune française pour certaines personnes. Si je vous dis ça, c'est parce que nous avons ce problème en Nouvelle-Calédonie où il reste 1% du territoire original de la forêt sèche. Le problème majeur de cette forêt sèche est qu'elle a des difficultés de régénération à cause du cerf de Sumatra, le cerf rusa. Le problème est que ce cerf qui a été introduit depuis longtemps, fait maintenant partie pour les néo-calédoniens de la faune locale. Quand vous le voyez sur les timbres, sur tous les logos, sur les cartes postales comme un animal emblématique de la Nouvelle-Calédonie, vous voyez très bien qu'il arrive un moment où il est très difficile d'intervenir même s'il commet des dégâts irréparables à un patrimoine qui, à l'échelle mondiale est quelque chose d'exceptionnel. Vous savez que les forêts tropicales sèches sont parmi les plus menacées du monde. On comprend très bien qu'il faudrait pourtant procéder à un certain nombre de choses et vous voyez où on en est. C'est pour ça que j'ai beaucoup insisté sur le moment d'intervention et on rentre tout à fait dans le jeu de ce que disait Robert Barbault au départ. Il faut intervenir très vite dès lors que l'on commence à s'apercevoir qu'on a une espèce qui va nous poser problème. Nouvelle-Calédonie ! Je voulais aussi vous dire qu'aucun poisson ne fait l'objet de mesures de gestion. La réglementation des pêches ne s'applique à aucun poisson en Nouvelle-Calédonie sauf à une espèce introduite qui est le black-bass, pour lequel il y a une ouverture et une fermeture de la pêche et pour lequel, il y a des limites au point de vue taille, etc. Ce qu'on a complètement oublié, c'est que cette espèce introduite est responsable de la disparition d'une espèce endémique de poisson qui est issue d'une famille identifiée lors du continent Gondwana. Sur le plan évolutif, on a laissé disparaître une espèce. Il n'y a aucune

réglementation sur l'introduction du black-bass. C'est maintenant qu'on protège le black-bass, alors qu'il est responsable de la disparition d'une espèce aussi intéressante au niveau évolutif. Troisième point ! Le problème de « Est-ce qu'on accepte ou est-ce qu'on accepte pas ? » Vous avez quelque chose qui est parti d'ici, qui est l'élanthe comme plante ornementale. L'élanthe a été d'autant plus appréciée qu'il suffit de casser des morceaux, de les planter en terre et on peut se faire des haies comme on veut. Et puis, l'Académie des Sciences a sorti au moment où la pébrine arrivait dans les Cévennes, un papier important montrant qu'en Chine, on était capable de faire de l'élanthine en utilisant le cocon du ver de l'élanthe. Et du coup, les cévenoles se sont amusés à replanter de l'élanthe. Cette élanthe, vous ne la trouverez pratiquement plus à côté des fermes des Cévennes, des magnaneries des Cévennes. Vous avez toujours le mûrier mais vous n'avez plus l'élanthe. Par contre, l'élanthe est le long des routes avec le robinier, faux acacias. Et personne ne s'intéresse au sort de l'élanthe et du robinier, faux acacias. Par contre, vous allez dans une réserve naturelle du Parc national de Toscane en Italie, dans l'île de Monte-Cristo qui est un pain de sucre de granit avec des sillons partant du sommet. Dans ces sillons, se trouvaient des dizaines de plantes endémiques. Un anglais, au début du siècle dernier, est venu construire une villa dans le seul lieu de débarquement sur l'île. Il a ramené l'élanthe. L'élanthe est remontée le long des sillons. Pratiquement toutes les espèces endémiques ont disparu. Vous comprenez qu'on peut avoir deux points de vue totalement différents sur la même espèce et je croie que cela mérite qu'on discute de ça. Quatrième point ! Il se trouve que j'ai eu à regarder de près le problème de la fougère parce ce que nous avons eu ce problème dans les landes bretonnes. Nous avons eu ce problème dans le marais Vernier. Nous avons ce problème dans les Pyrénées. Nous avons le problème dans les Cévennes. A chaque fois dans les Pyrénées qu'un pâturage est abandonné, il est très souvent occupé par un peuplement mono spécifique de fougères. Donc, c'est une espèce autochtone qui peut occuper le terrain et jouait comme une espèce envahissante. Mais c'est une espèce autochtone. Bizarrement, j'arrive du Cameroun et j'ai eu l'occasion d'aller voir en altitude le problème des peuls qui, depuis 200 ans, sont arrivés là et qui m'ont dit « Monsieur, on a un problème. On aimerait bien se débarrasser d'une espèce qui nous pose de drôles d'ennuis sur nos pâturages ». J'ai été voir. C'était *Pteris aquilina*. Alors, j'ai dit « Mais c'est une espèce invasive ». Donc, vous voyez très bien que là aussi, cette notion d'espèce étrangère est quelque chose qui serait peut-être à remettre en cause. Si je vous dis ça, c'est parce que je voudrais parler du fonctionnement des écosystèmes. Je voudrais terminer par ça. Nous travaillons, maintenant depuis 25 ans grâce en grande partie à l'argent européen, sur les marais salés des côtes ouest de l'Europe. Ces marais salés étaient caractérisés par une zonation très précise avec une zone pionnière, un bas marais, un moyen marais, un haut marais, chacun étant caractérisé par des espèces dominantes. Et parmi ces espèces dominantes, il y en a qui joue un rôle très important dans la production de matière organique dissoute ou particulaire pour enrichir les vasières du milieu marin, permettre la production de diatomées, et du coup, expliquer que certaines zones sont capables de produire 12 000 tonnes de moules ou 10 000 tonnes d'huîtres. Le problème, que ce

soit en Hollande ou que ce soit en France, c'est qu'une partie de ces marais salés est maintenant envahie par une espèce autochtone qui est celle du haut marais, qui était la moins représentée finalement dans le système, il y a encore vingt ans. En l'espace de dix ans, c'était carrément l'envahissement et donc la disparition de la zonation et des espèces caractéristiques des marais. On vient de regarder ça d'un peu plus près. Cette espèce est là parce qu'il y a eu eutrophisation du système. Et on sait maintenant pour quoi elle est là. C'est parce qu'à chaque fois que la teneur en azote augmente, elle est capable de sortir des osmoprotecteurs en quantité qui lui permettent de progresser vers le milieu marin, alors qu'elle était confinée au milieu terrestre. Ce fonctionnement peut être analysé parce que nous avons 25 ans d'études sur le fonctionnement des marais normaux. Et on voit maintenant qu'on va avoir des dysfonctionnements dans cette baie tout simplement parce que l'espèce envahissante a de fortes teneurs en lignine, qu'elle stocke plutôt que de laisser l'exportation. Et vous voyez, c'est parce qu'il y a eu des recherches à long terme qu'on est capable de faire des évaluations. Et je suis désolé de vous dire que malheureusement, l'étude du fonctionnement des écosystèmes en France étant pratiquement un domaine complètement sinistré, vous voyez très bien qu'avant qu'on fasse des évaluations précises sur les conséquences des espèces invasives sur le fonctionnement des écosystèmes, ça va prendre un certain temps. Je voudrais simplement vous rappeler qu'actuellement, la Brière par exemple est dominée par deux espèces de poissons américains, les invertébrés sont dominés par une écrevisse américaine. Vous trouvez la lidwigia, l'ibis sacré, etc. Là encore, en terme de fonctionnalité, on a beaucoup de choses à voir. Et il serait grand temps qu'effectivement, on n'analyse plus espèce par espèce mais le fonctionnement de ces systèmes. Et je vais terminer sur le problème du climat. Je suis déjà intervenu ici pour dire qu'un des climatologues du GIEC, avec qui j'ai passé quinze jours, avait un certain nombre d'inquiétudes car il semblait que l'accélération du processus était beaucoup plus rapide que prévu. Et ce qu'on prévoyait en 2100, pourrait plutôt se produire en 2050 et ce qui était prévu en 2050, plutôt en 2025. Si je vous dis ça, c'est parce qu'en terme de modélisation, vous avez des quantités de modèles qui courent partout et laissent présager qu'après tout, ce n'est pas grave, qu'il va y avoir un déplacement de 200, de 300, de 400 km parce que sur la base du climat général, sur la base de répartition d'une espèce, on est capable effectivement de dire si le climat augmente de 2°, elle va se déplacer de 300 km vers le nord, etc. j'attire simplement votre attention sur le fait que je n'ai encore jamais vu un arbre courir, ni un escargot. Ce qui veut dire qu'une partie des espèces qui pourraient être accueillies dans les nouveaux territoires où elles auraient leur climat privilégié, ne pourront malheureusement se déplacer sans un coup de main des hommes et que de toute façon, nous serons contraints à avoir des écosystèmes caractérisés par une perte de diversité importante et du coup, par des appels à des espèces invasives puisque ce seront des écosystèmes relativement frustrés. Donc, voyez qu'il y a encore beaucoup de choses à regarder en recherche.